



REPUBLIQUE DU TCHAD
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE,



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

Note d'analyse sur

la cherté de la vie au Tchad

Mesures pour l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages

Table des matières

Introduction	3
Contexte	4
1. Commerce extérieur	6
1.1 Dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur	7
1.2 Importations du Tchad.....	8
2. Production nationale.....	10
2.1 Principaux produits vivriers	10
2.2 Autres produits vivriers et produits de rente.....	12
2.2.1 Oléagineux, légumineuses et tubercules	12
2.2.2 Cultures de rente	13
2.3 Produits halieutique et d'abattage	14
2.4 Sécurité alimentaire	14
3. Evolution des prix	15
3.1 Tendances mondiales	16
3.2 Cherté de la vie au niveau national	17
3.3 Budget de consommation des ménages	21
3.4 Causes sous-jacentes de la cherté de vie au Tchad	21
3.4.1 Causes exogènes	21
3.4.2 Causes endogènes.....	22
4. Mesures pour lutter contre la cherté de la vie.....	24
4.1 Mesures à court terme.....	24
4.2 Mesures à moyen et long termes.....	24
Bibliographie	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux indicateurs du secteur extérieur.....	8
Tableau 2 : Postes des produits importés par le Tchad.....	9
Tableau 3 : Principaux produits importés par le Tchad.	9
Tableau 4 : Production céréalière de 2018 à 2021.....	10
Tableau 5 : Production des oléagineux, légumineuses et tubercules.	12
Tableau 6 : Production du coton, de la canne à sucre et de la gomme arabique sur la période 2017-2020.	13
Tableau 7: Production de poisson sur la période 2017 à 2020.....	14
Tableau 8 : Abattages contrôlés pour la consommation sur la période 2015-2018	14

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de croissance (en glissement annuel) des importations et exportations	7
Graphique 2 : Evolutions de la production totale céréalière et des superficies récoltées.....	12
Graphique 3: Evolutions de la production totale des oléagineux, légumineuses et tubercules et des superficies récoltées.	13
Graphique 4 : Bilan céréaliier sur la période 2017 à 2020.	15
Graphique 5 : Evolution de l'indice des prix à la consommation par région.....	16
Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation dans le monde	17
Graphique 7 : Evolution mensuelle de l'IPC sur la période 2018-2022.....	18
Graphique 8 : Evolution en glissement annuel de l'IPC sur la période 2018-2022.	19
Graphique 9 : Evolution mensuelle de l'indice de prix de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Restaurants et hôtels.	20

Introduction

La cherté de la vie est un phénomène ancien et complexe, d'autant qu'il associe aussi bien la variation du prix des aliments, des loyers, des salaires que des questions liées aux droits douaniers et en général à la politique commerciale du pays.

Source de crises sociales sur fonds d'émeutes dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et au sud du Sahara, la cherté de la vie a des causes exogènes et endogènes. Ces facteurs peuvent être aussi conjoncturels ou structurels.

La cherté de la vie que ressentent actuellement les Tchadiens ne date pas d'aujourd'hui et a fait l'objet dans un passé récent de plusieurs mesures. Considérant la période 2000-2022, deux crises majeures de cherté de la vie ont été observées au Tchad : celle de 2008-2011 et celle qui a commencé en 2019 et qui, renforcée par la Covid-19 et la guerre en Europe, perdure encore. Ces crises ont fait l'objet des mesures de la part du Gouvernement dont la mise en application a permis, pour certains produits de première nécessité, la baisse de prix. Toutefois, ces mesures ont eu des résultats mitigés notamment en raison de facteurs exogènes.

La présente crise de cherté de la vie se limitant fondamentalement en effet aux dépenses alimentaires, touche tous les ménages tchadiens dont presque 60 % du revenu est affecté au poste de consommation alimentaire. En plus des facteurs externes, cette crise peut avoir des causes internes d'ordre structurel ou organisationnel. Ainsi, pour lutter efficacement contre cette énième cherté de la vie, des mesures concrètes doivent être identifiées à cet effet. Ces mesures qui seront déclinées selon l'horizon temporel court, moyen et long termes portent sur les aspects suivants :

- Mesures spécifiques concernant les produits vivriers ;
- Mesures spécifiques concernant les produits de grande consommation ;
- Mesures d'ordre structurel, organisationnel et général.

Contexte

Avec une superficie de 1 284 000 km², le Tchad comptait 11 039 873 d'habitants en 2009 (dont 50,6% de femmes) avec un taux de croissance naturel de 3,5% (RGPH2). Selon les projections de l'INSEED, cette population est estimée à 15 162 044 habitants en 2018 et serait de l'ordre de 16 244 513 en 2020. Selon la même source, la densité de la population au niveau national est de 8,6 habitants/km². Le Tchad est faiblement urbanisé. En effet la population urbaine ne représente que 21,9% de l'ensemble.

Economie : L'histoire économique récente du Tchad est en grande partie marquée par la production pétrolière enclenchée en 2003. Entre 2003 et 2014, l'économie était caractérisée par une croissance moyenne du PIB réel proche de 9% grâce au secteur pétrolier. Cependant, l'effondrement des prix d'exportation du pétrole de 98 dollars EU/baril en 2014 à 49,4 dollars EU/baril en 2017, conjugué à l'insécurité aux frontières du pays, a conduit le pays à une récession économique en 2016 (-2,6%) et 2017(-1,9). En 2018, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 3,1%, lié à une relative reprise de l'activité économique aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur non pétrolier (DEP/MFB 2019). Cette embellie s'est poursuivie en 2019 avec une croissance de 3,2%. En 2020, à l'instar de presque tous les pays du monde, l'activité économique a été limitée au Tchad par une pandémie mondiale sans précédent causée par la COVID-19. Après une croissance négative de 0,9 % en 2020, le PIB réel s'est une fois de plus contracté de 1,1 % en 2021, en raison de la réduction de la production pétrolière (Banque Mondiale, 2021).

Inflation : Au Tchad, l'inflation, mesurée par la variation annuelle d'indices moyens des prix à la consommation, continue à être largement influencée par les prix des produits céréaliers, donc par la production des cultures vivrières et la pluviométrie.

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont baissé de 1,6 % en 2016 et de 0,9% en 2017. En 2018, la reprise économique a mis fin à cette déflation car le taux d'inflation s'est établi à 4,0% (CEMAC, 2019). En 2020, l'inflation a augmenté sensiblement, passant de -1% en 2019 à 3,5%, à la suite de la rupture des chaînes d'approvisionnement de certains produits de base due à la Covid-19. En 2021, le taux d'inflation ne dépasserait pas 3%.

Finances publiques : La baisse des cours mondiaux du pétrole (de plus de 65 % entre juillet 2014 et février 2016) a entraîné au niveau national un choc budgétaire. En effet, la diminution des recettes budgétaires, due à la baisse conjuguée des recettes pétrolières (représentant plus de 70 % des recettes budgétaires) et hors pétrole par rapport à 2014, a contraint les autorités à réduire les dépenses publiques. Ainsi, les dépenses totales sont tombées de 22,1 % du PIB en 2014 à moins de 15 % en 2016 et en 2017 puis à 11,4% en 2018. Le ratio des recettes totales au PIB a aussi baissé passant de 18,7 % en 2014 à 9,5 % en 2015, pour atteindre 8,4% en 2018.

En dépit de ces efforts d'ajustement, le recul des recettes a fini par aggraver le solde budgétaire qui s'est établi à -7,0% en 2015, avant de revenir à -2,1% en fin d'année 2016. En 2018, l'exécution des opérations financières de l'Etat est ressortie déficitaire de -1,1% du PIB contre 1,2% en 2017. Le déficit budgétaire s'est élevé à 0,8 % du PIB en 2020, contre 0,3% en 2019. Il est estimé à 1,1% en 2021.

Secteur extérieur : Les exportations du Tchad sont essentiellement basées sur le pétrole, le bétail, le coton et la gomme arabique, tandis que ses importations portent principalement sur des machines et des équipements de transport, des produits industriels, des aliments et

des textiles. En raison de la faible diversification de l'économie, la balance des services est structurellement déficitaire et, en conséquence, également celle du compte courant, dont le solde demeure très tributaire des cours du pétrole.

Fortement dépendante des revenus pétroliers, la balance commerciale évolue au rythme de la variation des cours du pétrole. Selon la note de cadrage de la DEP 2019, la balance commerciale de 2016 a été déficitaire (-3% du PIB), conséquence de la baisse généralisée des prix du pétrole entre 2014 et 2016 impliquant une réduction du PIB en valeur. En 2017, elle est excédentaire de 0,3% du PIB. Ce solde s'est amélioré pour s'établir à 1,5 % du PIB en 2018¹.

En ce qui concerne le solde global de la balance de paiement, il s'est établi à -3,9% du PIB en 2017 contre un déficit de 8% en 2016. En 2018, il est devenu excédentaire de 7,9% du PIB.

Le déficit du compte courant qui s'est détérioré de -4,7 % en 2019 (sous l'effet de la balance commerciale) à -9,7% en 2020 devrait se réduire progressivement pour atteindre -5,9 % du PIB en 2021 et -6,2 % en 2022 en raison de la reprise des exportations de pétrole et de coton (Banque Mondiale, 2021).

Pauvreté : Selon les résultats de l'ECOSIT4, l'incidence de la pauvreté au Tchad est de 42,3% en 2018 (soit 6 557 845 personnes) contre 46,7% en 2011(ECOSIT3). Entre 2011 et 2018, la pauvreté a régressé de 4,4 points.

Considérant le milieu de résidence, le taux de pauvreté est estimé à 49,7% (59% en 2011) en milieu rural contre 19,9% (25 % en 2011) en milieu urbain. Toujours en 2018, l'extrême pauvreté touche 15,2% de la population tchadienne (5,2% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural).

Selon le statut dans la profession, ce sont les ménages dont les chefs exerçant des activités libérales ou patrons qui sont les plus exposés à la pauvreté (46,1%). Seulement 16,7 % des personnes vivant sous responsabilité des salariés sont pauvres. Considérant la branche d'activité, presque une personne sur deux issues des ménages dirigés par des agriculteurs est pauvre. Les ménages dont les chefs travaillant dans les BTP et offrant des services personnels se caractérisent par des taux de pauvreté supérieurs à 30%.

Tenant compte de la taille du ménage, le taux de pauvreté varie de 17,6 % pour les ménages de 2 à 3 personnes à 54,1% chez ceux de plus de 10 personnes.

Emploi : Selon l'ECOSIT4, l'effectif de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 5 205 789 personnes en 2011 (dont 3 217 178 actifs) à 7 246 959 individus (dont 4 350 913 actifs) en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6%. Ce taux d'accroissement est nettement supérieur à celui de la population totale (3,4 %) calculé lors du RGPH2-2009. Il résulte de cette évolution un taux d'activité estimé à 60,0% en 2018 (contre 61,8% sept ans plutôt). Intégrant le travail d'enfants dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 5 ans et plus est estimé à 40,3% (ECOSIT4).

Selon le milieu de résidence, les résultats montrent que pratiquement deux personnes sur trois sont actives dans le milieu rural (63,7%) tandis que dans le milieu urbain, une personne sur deux est active (50,2%). Les mêmes sources indiquent que, quel que soit le milieu de

¹ DEP 2018,

résidence, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes (72,9%) que chez les femmes (49,3%) au niveau national.

Les résultats de l'ECOSIT4 révèlent que, en matière d'emplois, les femmes sont relativement plus nombreuses dans l'emploi (51,1%) que les hommes (49,9%). Les emplois sont essentiellement occupés par des personnes de catégorie socioprofessionnelle d'indépendant (58,1%) ou d'aide familial/apprenti (34,7%). Cependant les femmes sont majoritaires uniquement parmi les aides familiaux/apprentis (75,2%) et les manœuvres (54,7%). Selon le secteur d'activités, les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les emplois principaux sont exercés essentiellement dans les entreprises privées (96,4%) et dans une certaine mesure dans l'administration (2,2%).

En matière de rémunération, le salaire mensuel moyen au niveau national est de 113 807 FCFA avec un salaire médian de 65 000 F CFA, pour une durée hebdomadaire moyenne de travail de 33 heures. Ce revenu moyen est plus élevé dans les autres centres urbains en dehors de N'Djamena (111 696 FCFA) que dans le milieu rural (78 832 F CFA). Le salaire mensuel moyen des salariés de sexe masculin pour l'ensemble du pays est de 121 935 F CFA contre 75 675 F CFA pour les femmes. Selon le milieu de résidence, ce salaire mensuel moyen est de 51 382 F CFA en milieu rural et 83 471 F CFA dans les centres urbains.

Selon la structure de l'emploi par catégorie socio-professionnelle, le salariat n'est pas le mode le plus dominant au Tchad. En effet, le taux de salarisation est estimé à 7,9% en 2018 (contre 8,7% en 2011). Le taux de salarisation est plus élevé en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%). Ce taux de salarisation est plus élevé chez les hommes (12,2%) que chez les femmes (2,9%).

Chômage : Evalué à 5,7% lors de l'ECOSIT3 réalisée en 2011, le taux de chômage au Tchad, au sens du BIT, est estimé par l'ECOSIT4 à 2,0%, soit une chute de 3,7 points entre 2011 et 2018. Plus accentué dans la ville de N'Djamena (8,1%), le chômage touche 4,8% de la population active en milieu urbain contre 1,2% en milieu rural. Le chômage au Tchad est un phénomène qui concerne dans l'ensemble plus d'hommes (2,3%) que des femmes (1,7%).

Le taux de chômage au sens large chez les 15 ans et plus représente 19,1% de la population active. Contrairement au chômage au sens strict du BIT, ce chômage touche plus des femmes (27,2%) que des hommes (10,7%). De même, il reste toujours plus accentué en milieu urbain (20,4%) qu'en milieu rural (14,3%).

1. Commerce extérieur

Le Tchad s'est engagé résolument depuis les années 90, à libéraliser le commerce en vue d'une croissance soutenue et durable. La politique commerciale du pays est encadrée par des engagements pris au niveau multilatéral et régional, et par la législation nationale. L'objectif principal de la politique du gouvernement en ce qui concerne le commerce est de se doter d'une économie dynamique ouverte sur l'extérieur, et ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté. L'accent est à cet effet mis sur une stratégie économique axée sur l'exportation en favorisant l'augmentation de l'offre pour une participation efficiente au commerce mondial.

Le Tchad participe au commerce mondial par la signature de plusieurs accords dont le GATT (General Agreement On Tariff and Trade) et notamment son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 1996. Il a aussi adopté les Tarifs Extérieurs Communs (TEC) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD),

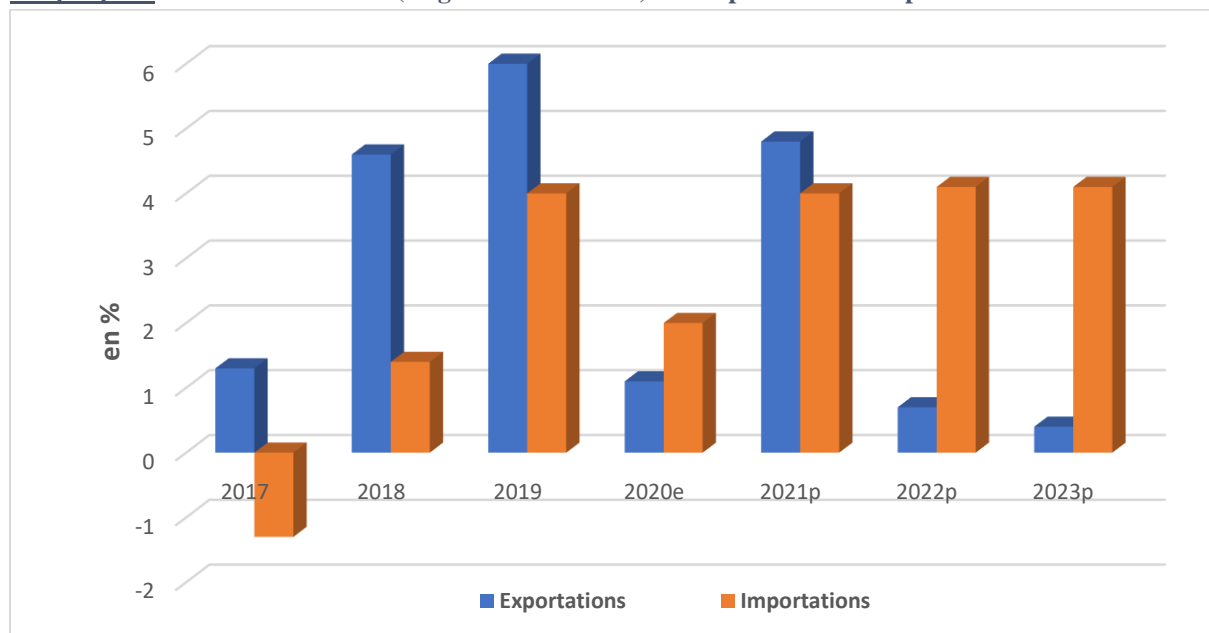
Le régime douanier applicable au Tchad est le régime de la CEMAC caractérisé par la libre circulation des personnes et des biens originaires des pays membres et le TEC. La politique commerciale s'appuie sur d'importants instruments régissant le commerce extérieur et le commerce intérieur.

1.1 Dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur

Avec un taux d'ouverture passé de 63,3 % en 2016 à 72,4 % en 2020, le Tchad reste relativement ouvert au commerce extérieur (OMC et Banque Mondiale, 2020). Cependant, avec des droits de douane de 15,1% en moyenne, il apparaît plutôt fermé aux importations. Mesurant la compétitivité économique des Etats, l'indice de compétitivité mondiale classe le Tchad 135^e sur 137 pays.

Après une croissance négative en 2017, due à la récession économique, les importations ont (en glissement annuel) cru de 1,4 % en 2018 à 4 % en 2019, avant de chuter à 2 % en 2020. En 2021, elles auraient augmenté de 4 %. Sur la même période, les exportations ont connu une croissance plus vigoureuse que celle des importations. En glissement annuel, elles ont augmenté de 1,3 % en 2017 à 4,6 % en 2018 et à 6 % en 2019, avant de baisser à 1,1 % en 2020. Ce taux serait estimé à 4,8 % en 2021 (Cf graphique 1).

Graphique 1 : Taux de croissance (en glissement annuel) des importations et exportations



Source : ONDD/ Banque Mondiale 2021

Fortement dépendante des revenus pétroliers, la balance commerciale évolue au rythme de la variation des cours du pétrole (89 % des exportations totales en 2018). Selon la note de cadrage de la DEP 2019, la balance commerciale de 2016 a été déficitaire (-3% du PIB), conséquence de la baisse généralisée des prix du pétrole entre 2014 et 2016 impliquant une réduction du PIB en valeur. La croissance des exportations, due à l'augmentation de la

production pétrolière, a permis à la balance commerciale d'être excédentaire sur toute la période 2017-2021 sauf en 2020 où, sur fonds de Covid-19, les importations dépassaient en valeur les exportations (voir tableau n° 1). Toutefois, en dépit de ces performances, le solde des comptes courants est resté déficitaire sur toute la période considérée avec un creux de -9,3 % en 2020.

Tableau 1 : Principaux indicateurs du secteur extérieur

Indicateurs	2017	2018	2019	2020e	2021p	2022p	2023p
Croissance des exportations (% , en glissement annuel)	1,3	4,6	6,0	1,1	4,8	0,7	0,4
Croissance des importations (% , en glissement annuel)	-1,3	1,4	4,0	2,0	4,0	4,1	4,1
Exportations de marchandises (milliards de F CFA courants)	1431,9	1846,6	1963,0	1410,3	1699,3	2573,0	38957,9
Importations de marchandises (milliards de F CFA courants)	1255,1	1372,8	1520,3	1523,4	1607,2	1676,3	17851,9
Balance des comptes courants (y compris les transferts courants, en % du PIB)	-6,6	-4,7	-4,9	-9,3	-5,9	-6,2	-7,3

Source : ONDD/ Banque Mondiale 2021

Très peu diversifiées, les principales exportations sont le pétrole, le coton, le bétail et la gomme arabique. Les principales destinations d'exportation sont les États-Unis, l'Inde, la Chine, le Nigéria et la France.

1.2 Importations du Tchad

Les importations au Tchad sont libres. Les autorités peuvent cependant interdire ou restreindre l'importation de certains produits, pour des raisons de santé ou de sécurité. Aucune activité commerciale n'est exclusivement réservée aux nationaux. L'importation des marchandises à des fins commerciales est réservée aux opérateurs économiques détenant le statut de commerçant exportateur/importateur.

- **Régime d'imposition des importations**

Toutes les marchandises importées des pays non-membres de la Communauté sont soumises au Tarif Extérieur Commun (dont le taux varie de 5 à 30%) de la CEMAC, qui inclut les droits de douane et la taxe à l'intégration de la communauté. Les importations à l'intérieur de la CEMAC sont soumises à toutes les autres taxes hors TEC.

Les importations au sein de la zone CEMAC sont soumises à un tarif préférentiel égal à 0% et à toutes les autres taxes indirectes qui peuvent être fixées par le pays destinataire. Hormis le TEC, certains produits sont soumis à des frais particuliers : droits d'accise, surtaxe provisoire, et TVA.

En plus des droits de douane et des autres taxes prélevés sur les importations, certains charges ou frais de services sont également prélevés sur toutes les importations : frais de stockage, et divers droits affectés à la Caisse Nationale de Retraite (CNRT) ou à l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), ou prélevés sur le transit du pétrole.

- **Produits importés**

Le Tchad importe des machines et équipements de transport, des produits industriels, des denrées alimentaires et des textiles principalement de la France, de la Chine, du Cameroun et de l'Inde. D'après l'OMC, les postes des produits importés par le Tchad se présentent comme suit :

Tableau 2 : Postes des produits importés par le Tchad.

Produits importés		
1- Bétail	9- Produits chimiques	17- Bois
2- Légumes	10- Plastique, caoutchouc	18- Papier
3- Huile de cuisine	11- Chaussures	19-Textile
4- Pierres	12- Lunettes	20- Perles
5- Aliments, boissons et tabac	13- Machines	21- Véhicules
6- Métaux	14- Optique	22- Armes
7- Autres produits manufacturés	15- Produits d'art	23- Produits spéciaux
8- Minéraux	16- Cuir	

Source : Comtrade ONU 2021

En 2018, les principaux produits importés au Tchad représentent 27,9% du total des importations (429,02 milliards de F CFA) avec une valeur de 119,5 milliards de FCFA. A défaut des statistiques sur les années récentes, les proportions de ces principaux produits d'importation pourraient être considérées pour la période d'analyse. En effet, au regard des tendances passées en matière des importations du Tchad et l'absence ou l'insuffisance des produits de substitution au niveau local, la structure des principaux produits importés varierait faiblement.

Tableau 3 : Principaux produits importés par le Tchad.

Produits principaux	Importations (en Millions de F CFA)	Importations (En %)
Sucres	25 070,66	5,8
Médicaments	19 506,76	4,5
Farines de froment	14 544,46	3,4
Parties machines ou appareils	10 322,28	2,4
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes)	9 616,43	2,2
Postes téléphoniques d'usagers	9 086,94	2,1
Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport	8639,76	2
Sang humain, sang animal	8 071,56	1,9
Lait et crème de lait	7 517,47	1,8
Tabacs et succédanés de tabac	7 150,12	1,7
TOTAL	119 500	100

Source : ONDD/Statistiques du Commerce extérieur 2017-2018.

Les produits de première nécessité sont le « sucre » avec une valeur de 25,1milliards de FCFA (5,8%), le « Médicament » avec une valeur de 19,5 milliards de FCFA (4,5%), la « farine

de froment [blé] » avec une valeur de 14,5 milliards de FCFA (3,4%) et les lait et crème de lait (1,8 %).

2. Production nationale

Le Tchad dispose d'un important potentiel agricole. La superficie des terres agricoles est estimée à 48 millions d'hectares représentant 38% du territoire national (USAID,2022). La superficie des terres irrigables est de 5,6 millions d'hectares dont 6%, soit 330 000 hectares, sont considérés comme facilement irrigables. Or, seuls 7 000 hectares sont irrigués soit 0,13% du potentiel irrigable. Sur ces 7 000 ha irrigués, seuls 2 000 ha sont aménagés, ce qui représente une part infime des terres arables. L'irrigation est essentiellement pratiquée à petite échelle et de manière traditionnelle. 55% des terres du pays ont un potentiel élevé, permettant une saison agricole de plus de 50 jours.

De même, la population agricole était déjà estimée en 2009 (RGPH2) à 8,6 millions de personnes.

2.1 Principaux produits vivriers

Les systèmes de production agricole au Tchad sont de type extensif, peu productifs et reposent sur une agriculture de subsistance familiale.

A côté de ce système extensif de production, des efforts importants sont faits depuis quelques années pour la maîtrise de l'eau à travers la réalisation des aménagements hydro-agricoles aussi bien publics que privés.

Les principaux produits vivriers sont les céréales (mil, sorgho, berbéré, maïs, riz, blé), les oléagineux (arachide et sésame), les protéagineux (niébé, pois de terre, etc.), les plantes à racines et les tubercules (patate, igname, manioc et taro) et les légumineuses (haricot). Il ne fait aucun doute que les céréales constituent depuis fort longtemps la base de l'alimentation humaine au Tchad.

Les autres cultures appelées de rente telles que : le coton, le tabac, la canne à sucre, etc. contribuent également à l'amélioration de conditions de vie des ménages.

La sécurité alimentaire est fortement dépendante des productions agricoles, animales et halieutiques nationales. Cependant, celles-ci ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins des populations. Selon le tableau 2.1, la campagne 2021-2022 de la production céréalière a globalement baissé de l'ordre de 9,14% comparée à la campagne 2020-2021. Cette baisse a été amorcée depuis 2019.

Tableau 4 : Production céréalière de 2018 à 2021.

Variétés	2018	2019	2020	2021
Sorgho	987 558	972 516	970 242	895 778
Pénicillaire	756 616	717 621	686 584	621 367
Maïs	437 898	414 606	407 371	364 631
Riz	259 540	290 563	278 053	242 647
Berbéré	578 562	528 373	536 591	494 352
Blé	1 798	1 613	1815	1 540
Total	3 021 973	2 925 293	2 880 656	2 620 314

Source : ONDD/DPGA-2021

Sur toute la période, la production du Sorgho est annuellement supérieure à celle du pénicillaire qui elle-même reste toujours plus élevée comparée à celle du maïs.

Par rapport au niveau de 2018, l'on note une chute de la production du Berbéré allant de 578 562 t à 494 352 t en 2021.

Comparée aux autres variétés, la production du blé (1 815 t en 2021) reste globalement insignifiante sur tout le cycle. Ce qui laisse entrevoir l'échec des différentes initiatives nationales visant la vulgarisation et la promotion de cette culture.

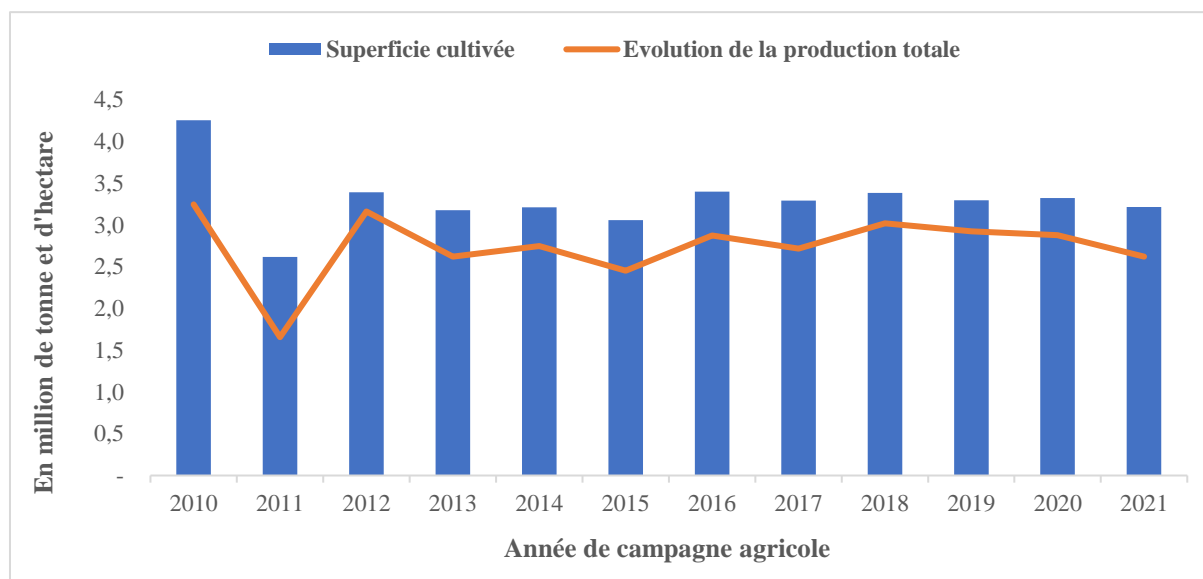
Le graphique 2 montre que la production céréalière nationale varie d'une campagne à l'autre dans des proportions importantes.

Par rapport au niveau de la campagne agricole de 2010-2011, la production céréalière totale a baissé de 11% durant la campagne 2020-2021. Avec une population de plus en plus nombreuse (taux d'accroissement de 3,5 %), cette évolution à la baisse de la production céréalière laisse présager une situation alimentaire largement déficitaire pour le pays.

Toujours d'après le même graphique, on observe un lien entre les superficies exploitées et les productions annuelles. Les superficies exploitées demeurent relativement faibles sur toute la période avec une baisse drastique entre les campagnes 2010-2011 et 2011-2012 où elles ont chuté de 4 257 228 ha à 2 619 643 ha avant de remonter pour atteindre le niveau de 3 322 360 ha à la campagne 2020-2021.

Les rendements céréaliers restent faibles (moins d'une t par ha) pour les deux principales cultures à savoir le sorgho et le pénicillaire. Ce qui pourrait traduire la faible intensification de la production. A l'inverse, la culture du maïs, riz, berbéré et du blé semble bénéficier des conditions favorables avec des rendements au-delà d'une t par ha. L'utilisation croissante d'engrais (plus de 5 kg par hectare) et la maîtrise de l'eau (irrigation) pour ces cultures sont des facteurs qui pourraient expliquer ces rendements.

Graphique 2 : Evolutions de la production totale céréalière et des superficies récoltées



Source : ONDD/DPGA-2021

2.2 Autres produits vivriers et produits de rente

2.2.1 Oléagineux, légumineuses et tubercules

En plus des cultures céréalières, la production vivrière au Tchad se compose également des oléagineux (arachide et sésame), protéagineux (niébé et pois de terre) et des tubercules (Patate, taro et manioc).

D'après le tableau 5 présentant l'évolution de la production d'autres produits vivriers, sur la période 2017-2020, deux tendances se dégagent. Sur la période 2017 à 2019, globalement cette production a augmenté, passant de 1 734 641 t à 1 817 403 t soit une variation de 4,8%. Par contre, en 2020, elle a chuté pour atteindre 1 753 400 t soit une baisse de 3,5% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, cette évolution globale de la production d'autres produits vivriers, est dictée en grande partie par celles de l'arachide, sésame et manioc.

Tableau 5 : Production des oléagineux, légumineuses et tubercules.

Variétés	2017	2018	2019	2020
Arachide	870 094	893 940	873 228	840 035
Sésame	158 715	172 539	217 684	202 074
Niébé	151 974	151 932	152 903	154 586
Pois de terre	34 710	30 880	34 142	31 744
Manioc	290 584	284 307	296 976	293 862
Patate	199 912	255 447	217 324	206 243
Taro	28 652	21 055	25 136	24 856
Total	1 734 641	1 810 099	1 817 403	1 753 400

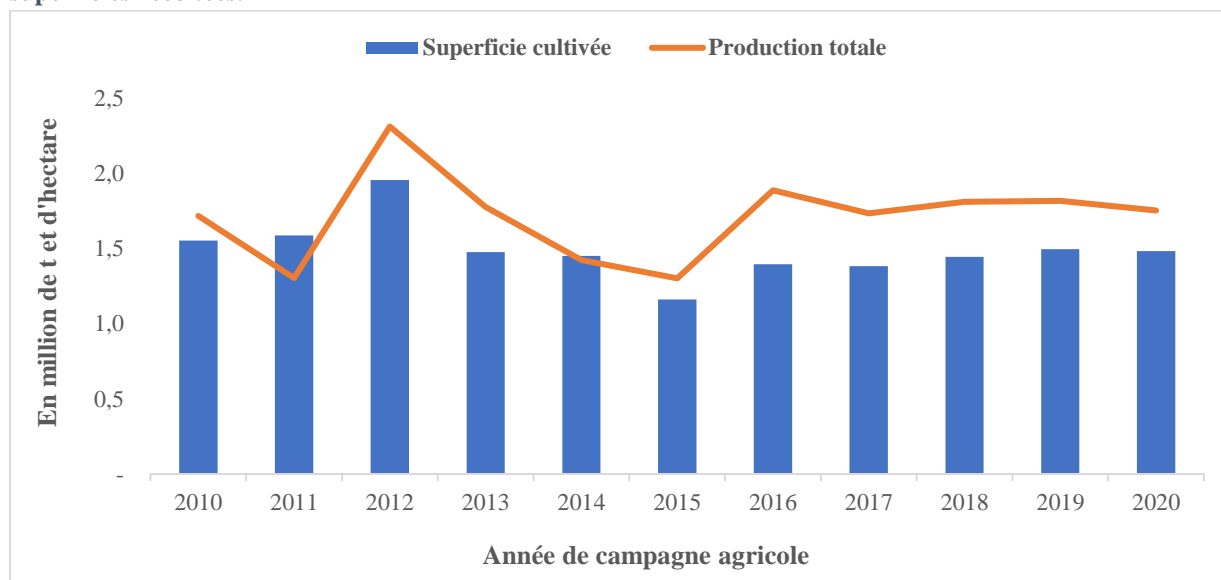
Source : ONDD/DPGA-2021

Il ressort de l'analyse du graphique 3 un lien entre les superficies exploitées et les productions annuelles des oléagineux, légumineuses et tubercules. La même tendance étant déjà observée (voir graphique 2) pour les principales cultures céréalières, cela dénote du

caractère extensif de l'agriculture tchadienne dont le rendement reste intimement lié à la superficie cultivée.

Les superficies exploitées varient d'une année à une autre et demeurent relativement faibles sur toute la période. Globalement, les rendements pour ces variétés sont au-dessus de la t à l'hectare.

Graphique 3: Evolutions de la production totale des oléagineux, légumineuses et tubercules et des superficies récoltées.



Source : ONDD/DPGA-2021

2.2.2 Cultures de rente

Les productions non vivrières encore appelées cultures de rente sont essentiellement : le coton, la canne à sucre, la gomme arabique... Les cultures de rente contribuent fortement à l'amélioration de conditions de vie des ménages.

Le coton constitue la principale culture de rente et est pratiqué sur une superficie estimée à 247 018 ha pour la campagne 2020-2021.

Le tableau 6 montre les niveaux de production de ces principales cultures et leurs superficies pour la campagne 2020-2021.

Tableau 6 : Production du coton, de la canne à sucre et de la gomme arabique sur la période 2017-2020.

Variétés	2017	2018	2019	2020
Coton	314828	118733	60093	-
Canne à sucre	336744	341323	297553	302670
Gomme arabique	48898	49876	50874	-

Source : ONDD/DPGA-2021

2.3 Produits halieutique et d'abattage

Le poisson frais et transformé et les produits d'abattage figurent parmi les denrées alimentaires les plus échangées sur les marchés nationaux. Ils constituent ainsi l'essentiel de l'alimentation de la population.

Il ressort du tableau 7 que de 2016 à 2020, la production nationale de poisson a augmenté de plus de 15%. Si la production du poisson frais a connu une telle croissance soutenue sur la période, celle du poisson transformé a enregistré par contre un ralentissement.

Utilisée dans sa grande majorité pour satisfaire la consommation humaine, la production nationale de poisson reste néanmoins déficitaire sur toute la période. Dans l'ensemble, la quantité de poisson destinée à la consommation humaine reste nettement en deçà des besoins de consommation au niveau national. Ainsi, en 2020, à peine 32% des besoins en consommation de poisson sont couverts. Cette situation s'explique essentiellement par la croissance moins vigoureuse de la production totale, l'expansion démographique et l'exportation moins maîtrisée du poisson vers les pays voisins (Nigeria, Niger, etc.).

Tableau 7: Production de poisson sur la période 2017 à 2020.

Production	2016	2017	2018	2019	2020
Poisson frais	26 696	44 093	45 083	56 205	57 513
Poisson transformé	56 793	62 994	65 698	52 193	53 621
Total	83 489	107 087	110 781	108 398	111 134
Besoin national	297 199	307 631	318 403	329 552	342 135

Source : ONDD/DPGA-2021

Le tableau 8 présente la production nationale des abattages sur la période 2015 à 2018 à défaut des données récentes. Globalement, la quantité de viande produite est en diminution en 2018 comparée à 2015. Elle est ainsi passée de 13 805 474 t à 11 143 094 t, soit une baisse d'au moins 19% sur les deux périodes. La même tendance à la baisse est observée pour les espèces à l'exception des camelins dont l'abattage a connu une augmentation du simple au double.

Tableau 8 : Abattages contrôlés pour la consommation sur la période 2015-2018.

Espèces	2015	2016	2017	2018	Total
Bovin	11 758 240	11 733 800	7 867 125	7 992 486	39 351 651
Veaux	145 656	116 552	91 565	85 957	439 730
Ovins	565 665	530 385	422 275	427 388	1 945 713
Caprins	176 700	115 212	101 705	100 195	493 812
Camelins	1 159 213	679 371	941 745	2 537 068	5 317 397
Total	13 805 474	13 175 320	9 424 415	11 143 094	47 548 303

Source : ONDD/DPGA-2021

2.4 Sécurité alimentaire

Depuis les décennies 80, les effets conjugués des aléas climatiques (sécheresses répétées, invasions acridiennes, invasion par les oiseaux granivores, inondations), des guerres civiles et les mouvements de populations qu'elles provoquent ainsi que les mouvements

transfrontaliers, constituent des facteurs de choc et d'aggravation de risque de l'insécurité alimentaire structurelle qui affectent les populations tchadiennes. A ces facteurs récurrents de crise alimentaire au Tchad s'est ajoutée la flambée de prix survenue au niveau international.

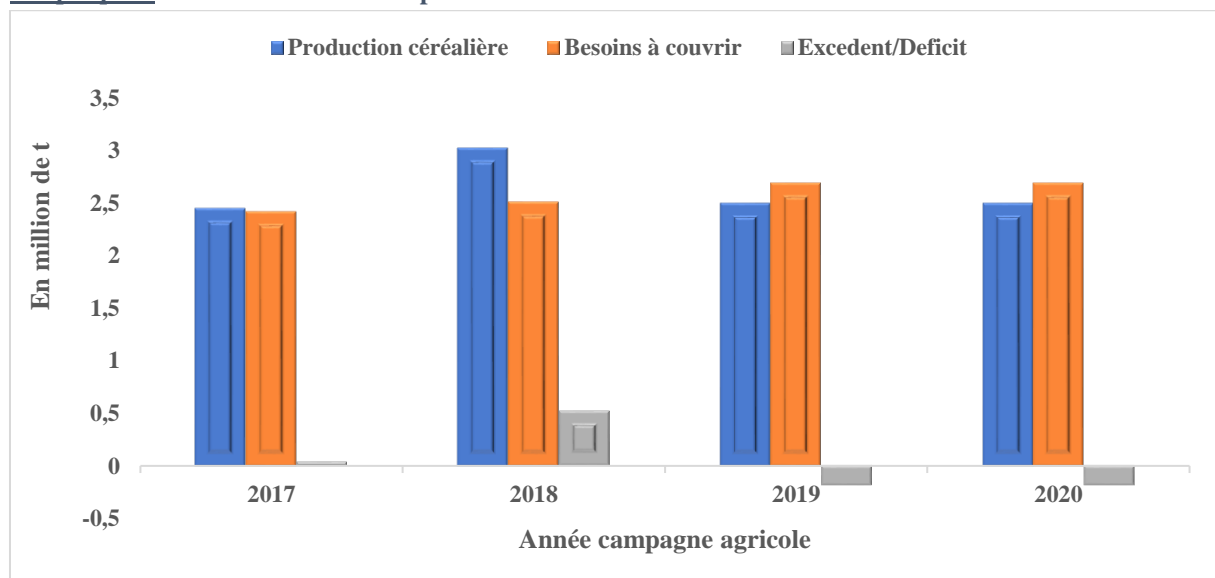
L'insécurité alimentaire se manifeste sous deux formes :

⇒ l'insécurité alimentaire conjoncturelle, due à une rupture momentanée de l'équilibre entre les disponibilités alimentaires et les besoins de consommation et qui demande une intervention d'urgence pour faire face aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables et,

⇒ l'insécurité alimentaire structurelle, due à l'incapacité permanente des populations les plus vulnérables de produire assez et d'accéder aux aliments essentiels à tout moment et en tout lieu.

Le bilan céréalier des quatre (04) dernières années montre que le pays a entamé une situation de déficit céréalier à partir de 2019 et 2020 après les situations excédentaires de 2017 et 2018. Pour la campagne 2020-2021, ce déficit est estimé à 187 548 t.

Graphique 4 : Bilan céréalier sur la période 2017 à 2020.



Source : ONDD/DPGA-2021

Le déficit céréalier durant les campagnes 2019-2020 et 2020-2021, la hausse des prix de céréales, la détérioration des termes de l'échange en défaveur des éleveurs associés aux effets du Covid19 sur les activités économiques dans la plupart des départements ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages tchadiens.

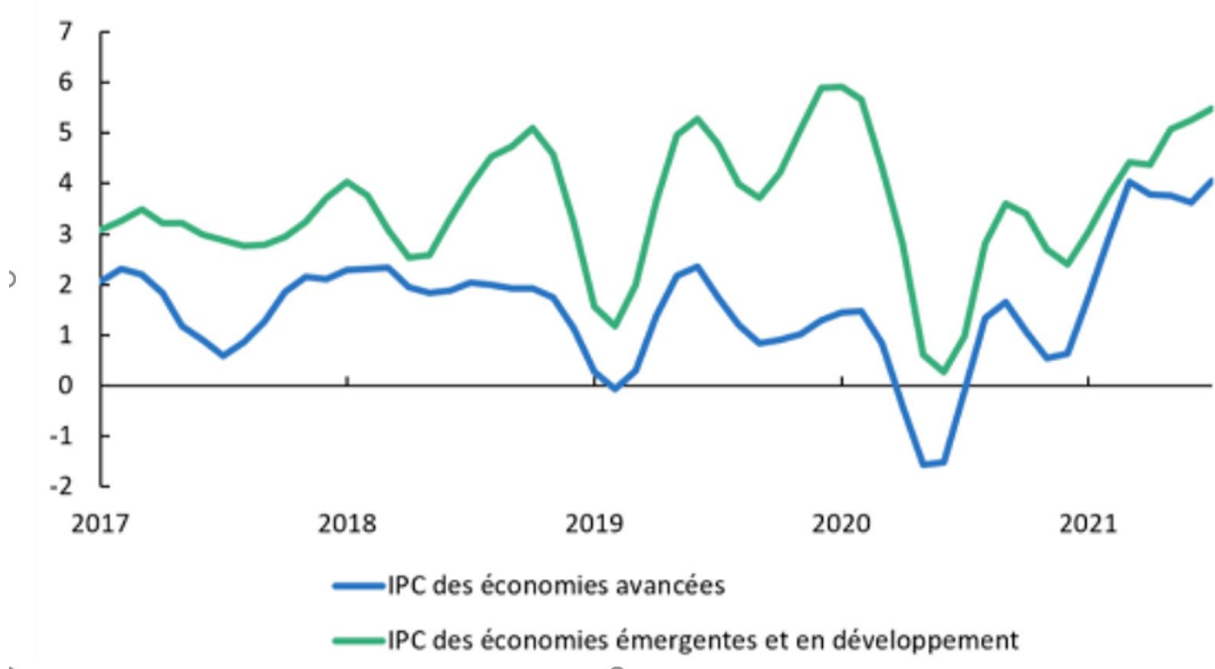
3. Evolution des prix

Les cours des produits et services consommés par les ménages subissent les effets conjugués du niveau d'inflation tant sur le plan mondial que régional. Au niveau de la CEMAC, le Tchad s'est engagé à contenir le taux d'inflation autour de 3% dans le cadre du respect des critères de convergence.

3.1 Tendances mondiales

Dans un contexte marqué par une récession due à la pandémie de Covid-19 avec le nouveau variant omicron, l'économie mondiale commence à rebondir après une forte contraction observée au premier trimestre 2020, en particulier dans les pays avancés, où l'activité a commencé à reprendre de la vigueur plus tôt qu'escompté, après l'assouplissement en mai et juin des mesures de confinement (FMI,2021).

Graphique 5 : Evolution de l'indice des prix à la consommation par région.
(Variation en pourcentage, glissement annuel)



Source : ONDD/FMI-2021

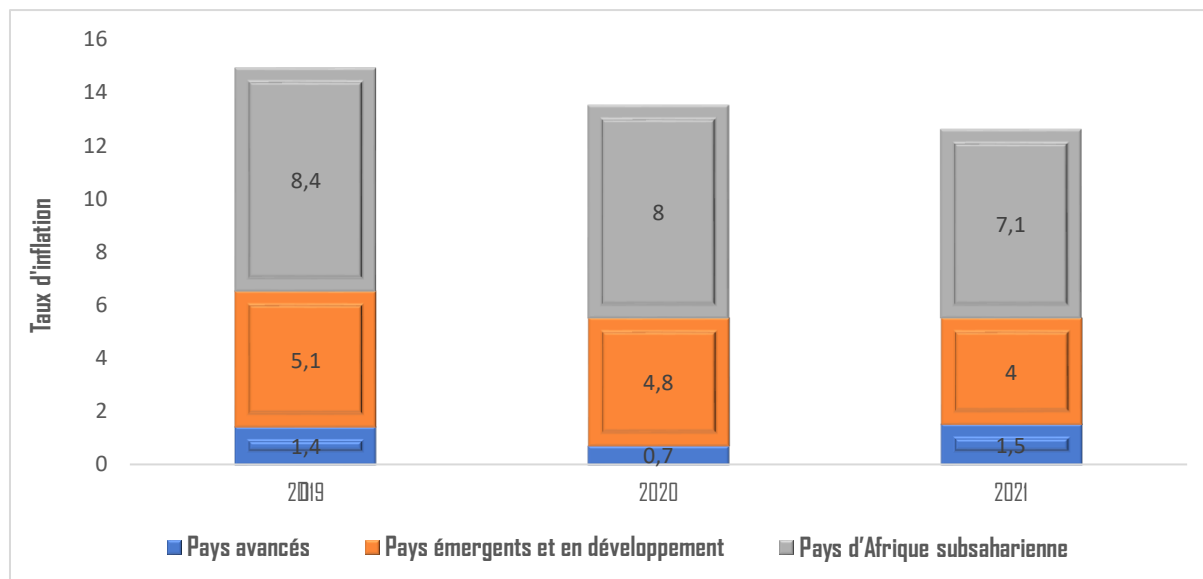
Dans le monde, les banques centrales suivent de près les risques d'inflation. Comme la relance économique a ramené l'emploi et la production aux niveaux d'avant la pandémie, l'accent est moins mis sur les mesures pouvant stimuler l'économie. La relance tout au long de 2021 et la hausse des dépenses de consommation ont provoqué des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, ce qui a entraîné des pressions inflationnistes tant dans les économies avancées que dans les économies en développement. À mesure que les cas de COVID 19 augmentent, les consommateurs dépensent moins pour obtenir des services et plus pour acheter des biens, ce qui accentue la demande d'intrants et met les chaînes d'approvisionnement à l'épreuve. Cette situation devrait se poursuivre en 2022 et obliger la plupart des banques centrales à tenir compte de la probabilité que le taux d'inflation demeure élevé un certain temps.

En matière des prix dans le monde, l'inflation est passée de 2,4% en 2018 à 2,2% en 2019. En 2020, l'indice est retombé à 1,8% pour atteindre 5% en 2021, un niveau plus élevé (Banque Mondiale, 2021).

A court terme, les tensions inflationnistes devraient rester modérées à l'échelle mondiale, en raison de la faiblesse de la demande. Ainsi, selon les récentes prévisions du FMI, le taux d'inflation baisserait de 1,4 % en 2019 à 0,7 % en 2020, puis à 1,5 % en 2021 pour les pays avancés. S'agissant des pays émergents et en développement, il reviendrait de 5,1 % en 2019

à 4,8% en 2020, puis à 4,0 % en 2021. En Afrique subsaharienne, l'inflation reculerait de 8,4 % en 2019 à 8,0 % en 2020 et 7,1 % en 2021 (Cf graphique 6).

Graphique 6 : Evolution du taux d'inflation dans le monde.



Source : ONDD/Perspectives de l'Economie Mondiale du FMI (Mise à jour de décembre 2020).

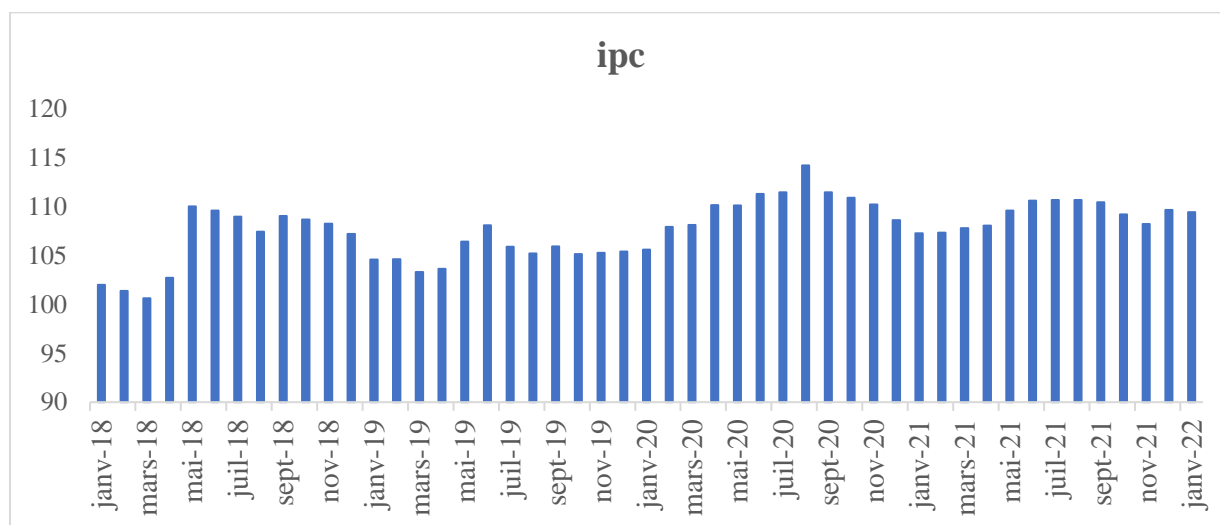
3.2 Cherté de la vie au niveau national

Pour mesurer l'évolution nationale du niveau des prix de produits de première nécessité dont dépendent les ménages tchadiens, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) a mis en place l'Indice National des prix à la consommation (INPC). La méthodologie de construction de cet indice épouse celle de la zone CEMAC et préconisée par AFRISTAT (Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne).

Cet indice est représentatif de plus de 300 produits (variétés de biens et services) phares consommés par les ménages tchadiens et suivis dans 1000 points d'observations.

D'après le graphique 7 décrivant l'évolution mensuelle des prix au niveau national sur la période 2018-2022, il ressort les différentes périodes des tendances inflationnistes.

Graphique 7 : Evolution mensuelle de l'IPC sur la période 2018-2022.



Source : ONDD/Données INSEED-2022.

Globalement sur la même période, l'augmentation des prix est observée beaucoup plus en 2019, 2020 et 2021 et laisse présager également une année d'inflation pour 2022.

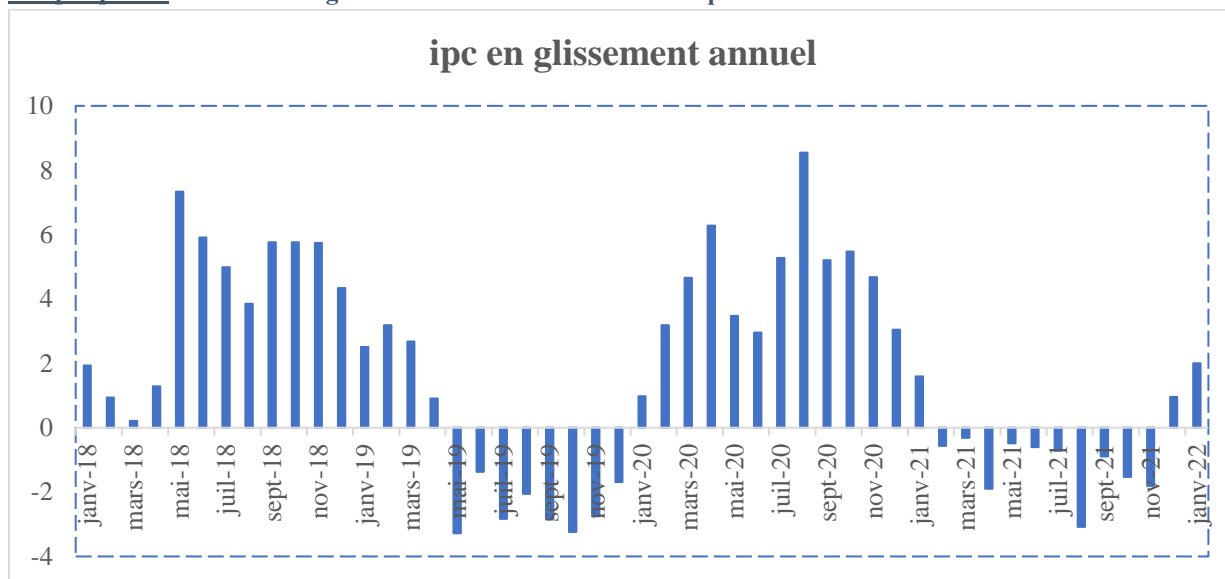
En 2019, les mois inflationnistes sont respectivement ceux de février, avril-juin, septembre et novembre-décembre. Sur douze (12) mois de l'année, sept (07) sont concernés par la flambée des prix des biens et services de première nécessité. En effet, en fin 2018 et début 2019, le Tchad avait renoué avec la croissance, principalement portée par l'augmentation de la production pétrolière. Malgré cette légère reprise économique, d'autres raisons purement sécuritaires ont pesé sur la chaîne d'approvisionnement en produits de première nécessité comme les violences à base communautaire dans l'Est du pays, les conflits éleveurs agriculteurs entretenus, la restauration d'une partie des indemnités des travailleurs du secteur public coupées en 2016...

En 2020, on observe la flambée des prix pendant les mois de janvier-avril et du juin-août. En effet, face à la pandémie à Coronavirus, le Tchad, ayant connu son premier cas le 19 mars 2020, a très vite pris en cascade une série des mesures tendant à endiguer sa propagation. Ces mesures ont concerné la suspension des vols de passagers, la fermeture des transports publics, des écoles, les universités, les principaux marchés, les entreprises non alimentaires, les lieux de culte ainsi que l'interdiction des grands rassemblements et l'instauration de couvre-feu dans la capitale et dans certaines provinces. Ces mesures ont eu comme effet une hausse des prix due notamment à une spéculation en matière des biens et services de première nécessité et in fine une récession économique (-0,9%) en 2020.

En 2021, huit (08) mois sur douze (12) ont enregistré des tensions inflationnistes ; il s'agit principalement du mois de février à août et celui de décembre. Comme l'atteste le bulletin des prix de l'INSEED, cette hausse des prix au niveau national, en particulier pour le mois de décembre est due principalement à l'augmentation du niveau des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,6%), des « Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (+2,4%), des « Articles d'habillement et chaussures » (+1,4%) et de « Services de restaurants et hôtels » (+1,3%). En glissement annuel, l'indice a augmenté de 1,0%. La montée des prix pendant le mois de décembre peut être le fait des préparatifs des fêtes (Noël, Saint Sylvestre) de fin d'année.

Le déficit céréalier et la baisse de la production animale en 2021 ont constitué une cause importante pour la flambée des prix. Par ailleurs, l'augmentation du coût de transport des frets des produits importés a un effet immédiat sur le prix de vente.

Graphique 8 : Evolution en glissement annuel de l'IPC sur la période 2018-2022.



Source : ONDD/Données INSEED-2022.

En glissement annuel, l'évolution sur la période 2018-2022 dénote d'une différence inflationniste beaucoup plus en 2020, 2021 et début 2022.

En 2020, six mois (06) sur douze (12) sont des périodes d'inflation. C'est le même constat en 2021. L'on serait tenté de dire qu'en moyenne sur la période 2020-2021, l'augmentation des prix est observée un mois (01) sur (02) en glissement annuel. Les raisons évoquées ci-haut restent valables pour ces deux années.

Les 300 produits consommés par les ménages sont regroupés en 12 fonctions :

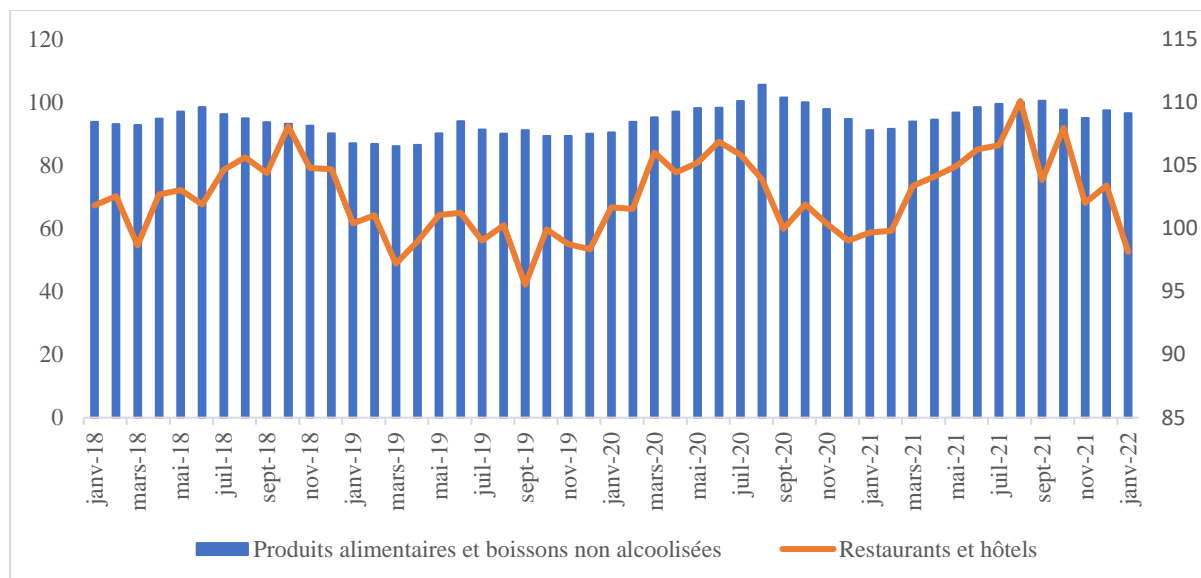
- 1- Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ;
- 2- Boissons alcoolisées et tabac
- 3- Articles d'habillement et chaussures
- 4- Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
- 5- Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison
- 6- Santé
- 7- Transports
- 8- Communications
- 9- Loisirs et culture
- 10- Enseignement
- 11- Restaurants et hôtels
- 12- Biens et services divers.

Dans la suite de cette analyse, un accent particulier est mis sur les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Restaurants et hôtels » qui constituent une part importante des consommations des ménages tchadiens. En effet, il s'agit spécifiquement des produits tels que le pain et céréales, les viandes, les poissons et fruit de mer, du lait, fromage et œufs, les huiles et graisses, les fruits, les légumes et tubercules, du sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie, les produits alimentaires n.c.a (non compris

ailleurs), café, thé et cacao, eau minérale et boissons rafraichissantes. Aussi, pour les services de restauration, on peut citer entre-autres, les restaurants et cafés, les établissements similaires, les services d'hébergement dans les hôtels, pensionnats et centres de vacances.

D'après le graphique 9 présentant l'évolution mensuelle des prix pour les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « restaurants et hôtels », on note deux années particulières 2020 et 2021 comme périodes de forte flambée des prix.

Graphique 9 : Evolution mensuelle de l'indice de prix de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et « Restaurants et hôtels.



Source : ONDD/Données INSEED-2022.

En 2020, pour la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », on observe que sur 12 mois de l'année, 8 sont inflationnistes. Ceci est également le cas pour la fonction « restaurants et hôtels » où l'on observe 5 mois de période d'augmentation des prix.

En 2021, neuf (09) mois sur douze (12) sont concernés par l'augmentation des prix pour la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », par contre dix (10) mois sur douze (12) sont inflationnistes pour la fonction « restaurants et hôtels ».

Par ailleurs, la flambée des prix pour ces deux années 2020 et 2021 concerne essentiellement les produits alimentaires comme le **pain et céréales, viandes, poissons, lait fromage et œufs, huiles et graisses, et enfin légumes et tubercules et également des services de restauration. Plus particulièrement d'après le bulletin des prix, pour le mois de décembre 2021, la hausse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 2,6% en ce mois par rapport au mois novembre 2021 est due principalement à celle des prix des poissons (9,8%), des viandes (+1,7%), des légumes et tubercules (+4,6%), des pains et céréales (+4,2%) et des produits alimentaires n.c.a. (+0,8%). En glissement annuel, l'indice a augmenté de 3,0%.**

3.3 Budget de consommation des ménages

Environ 80 pour cent des tchadiens dépendent des activités agropastorales pour leur survie. Selon l'ECOSIT4, 42,3% de la population tchadienne vit en-dessous du seuil de la pauvreté et le phénomène de pauvreté est plus accentué en milieu rural (49,7%).

La dépense totale moyenne des consommations par ménage et par an est estimée à partir des données de l'ECOSIT4 à 1 815 212 F CFA, soit près de 151 268 F CFA par mois et par ménage. Cette dépense moyenne annuelle par ménage est 2,3 fois plus importante en milieu urbain (3 188 125 FCFA) qu'en milieu rural (1 398 393 F CFA). Aussi, le taux de salarisation au Tchad est estimé à 7,9% en 2018. Ce taux est plus élevé en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%).

Les données issues de l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT4) de 2018 indiquent que les ménages consacrent en moyenne 57,5% de leurs dépenses à l'alimentation, impliquant une très forte vulnérabilité aux variations du prix du panier alimentaire.

3.4 Causes sous-jacentes de la cherté de vie au Tchad

La situation alimentaire des ménages déjà difficile à cause de la crise économique que connaît le pays depuis quelques années et des quantités insuffisantes des productions agricoles s'est exacerbée en 2020 par la pandémie du COVID-19 qui a entraîné la mise en place par le gouvernement des mesures restrictives pour endiguer sa propagation. En particulier, ces mesures ont perturbé le fonctionnement des marchés et les moyens d'existence par la limitation de l'accès aux sources de revenus entraînant la dégradation des conditions de vie des ménages. Pour preuve, N'Djamena la capitale a été désignée en 2021 par le cabinet américain MERCER, comme la ville la plus chère en Afrique pour les expatriés et 13^{ème} au niveau mondial. Cependant quelles sont les causes réelles de la cherté de la vie au Tchad ?

Les causes de la cherté de la vie sont endogènes et exogènes. Qu'elles soient internes ou externes, ces causes peuvent être structurelles ou conjoncturelles.

3.4.1 Causes exogènes

La mondialisation aidant, les facteurs externes agissent parfois directement et rapidement sur la structure des prix nationaux sans que les autorités nationales puissent avoir une emprise sur eux. Ces facteurs sont nombreux dont les principaux sont :

- La hausse des prix des matières premières au niveau international est l'un des principaux facteurs externes de la cherté de la vie (phénomène de l'inflation importée). A titre d'exemple, le prix d'achat du bidon d'huile de 20 litres importé de l'Indonésie est passé de 16 dollars US à 36 dollars US.
- Le transport international des frets dont la chaîne était gravement impactée par les effets de la Covid-19, a greffé les prix de revient des principaux produits importés par le Tchad. Le coût de transport d'un conteneur est passé de 2 500 dollars US à 15 000 dollars US.
- L'utilisation des produits agricoles comme biocarburants dans certains pays comme le Brésil constitue un détournement des produits vivriers vers d'autres usages que la consommation humaine.

- Les effets dus aux changements climatiques ont tendance à agir négativement sur la production mondiale, en particulier dans les pays subissant ce phénomène de plein fouet.
- Les faux frais issus des barrières illégales et raquettes des forces de l'ordre jalonnant les corridors (Cameroun, Nigéria, Libye) de transport des frets se répercutent sur les prix proposés aux consommateurs.
- Les crises internationales telle la guerre en Ukraine qui a impacté sévèrement le commerce du blé, constitue également l'une des principales causes.

3.4.2 Causes endogènes

A ces causes exogènes, s'ajoutent des facteurs endogènes dont les plus importants sont :

- L'une des principales causes de la cherté de la vie est la baisse de la production céréalière nationale de ces dernières années due aux effets du changement climatique. Cette baisse a mis l'ensemble des consommateurs dans l'incertitude et provoqué le phénomène de spéculation sur les marchés des produits vivriers dont les prix de certains sont passés du simple au double selon la localité.
- La croissance démographique galopante, accroissant de façon exponentielle les besoins en nourriture et en services sociaux de base de la population, notamment l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement peut être aussi considérée comme un facteur de cherté de la vie. De même, l'insuffisance de l'accès aux services sociaux de base aggravée par l'absence de mécanismes appropriés de protection sociale pour les plus vulnérables et la pauvreté qui touche 42, 3% de la population totale en constituent d'autres causes. A ces causes s'ajoutent l'insuffisance et la vétusté des infrastructures économiques notamment les routes, les marchés pour faciliter l'écoulement des produits d'un milieu à un autre ainsi que les coûts de transports interurbain et international.
- La propension des paysans pour la culture des produits rentiers (sésame, arachide ;...) au détriment des produits vivriers peut être une cause de la cherté de la vie. En effet, faisant de plus en plus face à des incertitudes liées aux aléas climatiques et autres catastrophes naturelles et aux pressions de l'élevage, les agriculteurs diversifient leurs cultures par l'introduction des cultures de rente.
- La sécheresse récurrente provoquant une dégradation des ressources naturelles, une baisse des productions agricoles est un facteur interne majeur de la cherté de la vie.
- Les inondations non maîtrisées en raison de l'insuffisance des politiques et stratégies d'aménagement du territoire et les maladies et les attaques des ennemis des cultures ainsi que les parasites du bétail sont à comptabiliser parmi les fléaux affectant le niveau de la sécurité alimentaire des populations et induisent par voie de conséquence la cherté de la vie.
- Les pratiques de spéculations, d'usures et d'intermédiations de certains commerçants et opérateurs économiques contribuent fortement à la flambée des prix.
- Les faux frais issus des barrières illégales et raquettes des forces de l'ordre dans ou entre les villes plombent les coûts de transport des produits de première nécessité.
- La hausse des prix des produits alimentaires, les conflits liés à l'accès et au contrôle des ressources foncières et les conflits sociaux (agriculteurs-éleveurs) et politico militaires intervenus dans les pays voisins (Cameroun, Nigéria, RCA...) sont autant de facteurs qui expliquent la cherté de la vie.
- L'accueil des réfugiés et des humanitaires, en augmentant la demande, peut introduire un déséquilibre sur les marchés dont l'ajustement se fera par l'augmentation des prix.

- A cause du phénomène d'exode rural et des activités d'orpillage, les campagnes (lieu de la production par essence) se vident de plus en plus de leurs bras valides occasionnant ainsi une baisse de la production céréalière.

4. Mesures pour lutter contre la cherté de la vie

Pour lutter efficacement contre la vie chère et favoriser une hausse du pouvoir d'achat des citoyens, les autorités nationales doivent engager des actions immédiates, cohérentes et coordonnées dans une vision de moyen et long terme. La mise en œuvre de ces actions devrait être confiée à une structure permanente qui, en s'appuyant sur un comité technique et un observatoire des prix, œuvrera en totale synergie avec le Ministère du Commerce et la Chambre du Commerce. Un mécanisme de suivi sera mis en place pour évaluer en continu l'impact de ces mesures et en proposer des améliorations.

4.1 Mesures à court terme

- 1-Exonérer totalement de toutes taxes tous les produits alimentaires importés ;
- 2-Soumettre à autorisation les exportations de produits vivriers de grande consommation, notamment le riz local, le maïs, le sorgho, le petit mil, le haricot, pour assurer une meilleure desserte aux marchés locaux ;
- 3-Animer en permanence sur les principaux médias des émissions nutritionnelles sur les produits substitués et les avantages de l'alimentation équilibrée ;
- 4-Démanteler les barrages routiers illégaux et interdire les raquettes des policiers sur les transporteurs pour supprimer les faux frais ;
- 5-Plafonner les prix des produits de première nécessité sur une période de six (6) mois, des prix de l'huile raffinée, du sucre, du lait, du riz, de la tomate concentrée, de la viande, du maïs, et des pâtes alimentaires ;
- 6-Réglementer l'intermédiation dans la chaîne d'approvisionnement des produits de grande consommation (notamment les vivres et les animaux) ;
- 7-Promouvoir l'harmonisation des prix et sa vulgarisation à tous les niveaux par le contrôle des prix.

4.2 Mesures à moyen et long termes

- 1-Mettre en place un observatoire de prix avec pour principales missions : veille stratégique et suivi des prix, détection des spéculations ou des pratiques d'usures, surveillance du respect des prix des produits réglementés, anticipation des évolutions du commerce extérieur ;
- 2-Sensibiliser les consommateurs et les vendeurs sur les bien-fondés de la lutte contre la cherté de la vie ;
- 3-Instaurer un comité de concertation entre le gouvernement, l'association des consommateurs et les opérateurs économiques pour mieux encadrer les prix et les marges bénéficiaires sur les produits de grande consommation et services ;
- 4-Diminuer ou subventionner les prix du carburant (surtout le Gaz oil) pour faire baisser le coût de transport des produits vivriers ;
- 5-Mettre à concurrence et sécuriser les corridors d'importations (Soudan, la Libye, le Niger, le Nigeria, Cameroun et le Tchad) ;
- 6-Amenager des pistes rurales pour faciliter l'écoulement des produits alimentaires ;

- 7-Mener une politique volontariste pour l'agriculture vivrière en renforçant sa mécanisation, les capacités des producteurs et les aménagements hydro-agricoles ;
- 8-Développer des infrastructures de conservation et de stockage pour minimiser les pertes post récoltes et assurer la stabilité des approvisionnements.
- 9-Appuyer techniquement (intrants, orientations, formations, etc.) et financièrement les sociétés coopératives pour booster la production locale ;
- 10-Doter l'ONASA d'importantes subventions pour un meilleur équilibre entre zones déficitaires et zones excédentaires
- 11-Dans le cadre d'une protection sociale, mettre en place un minimum vieillesse et consolider l'octroi des aides pour les ménages identifiés vulnérables sur la base des critères objectifs ;
- 12-Moderniser l'exploitation des ressources halieutiques par l'organisation des pêcheurs jusqu'à la commercialisation des poissons ;
- 13-Construire des grands entrepôts sur les principaux corridors pour booster la capacité des importations ;
- 14-Sensibiliser les opérateurs économiques à faire des vraies déclarations pour rendre fluide le flux d'importations.

Bibliographie

- [1] INSEED : Bulletins des prix, 2018-2022.
- [2] Worldbank : Perspectives économiques mondiales, 2021.
- [3] OFCE : Perspectives économiques 2018-2019.
- [4] Banque Mondiale : Note sur la situation économique du Tchad, 2021.
- [5] Ministère du Commerce et de l'Industrie : Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce au Tchad (EDIC II), 2013.
- [6] Ministère du Commerce et de l'Industrie : Etude diagnostique sur l'intégration commerciale, octobre 2006.
- [7] INSEED : Note Trimestrielle Economique, 3e trimestre 2021.
- [8] FMI : Perspectives Economiques Régionales -Afrique Subsaharienne, 2021.
- [9] BAD : Perspectives Economiques en Afrique, 2021.
- [10] OMC : Examen des Politiques Commerciales (Rapport du TCHAD), Décembre 2006.
- [11] INSEED : Statistiques du Commerce Extérieur, 2017-2018.
- [12] Direction de la Production et de Statistiques Agricoles, Annuaire des statistiques agricoles, 2022.
- [13] Djinodji REOUNGAL : Aperçu sur les grandes tendances des échanges transfrontaliers de produits agricoles entre le Tchad et les pays limitrophes, 2008.
- [14] SISAAP : Bulletins d'information 2018 et 2021.
- [15] DNTA : Rapport de l'Enquête Nationale Nutritionnelle 2018.